



## Résolution du conseil communal du 18 décembre 2018

Le Conseil,

- Procède à l'installation des échevins
- Augmente d'une unité le nombre d'échevins
- Procède à l'installation du 9<sup>ème</sup> échevin
- Approuve la convention du plan stratégique de sécurité et de prévention
- Approuve le transfert total du subsidie la zone de police compris dans la quote-part communale pour 2018
- Met à disposition temporaire deux logements de transit pour le CPAS, place Saint-Denis 6-8
- Approuve la révision de la convention avec l'Intercommunale Vivaqua relative à l'étude du maillage pluie Bempt
- Adopte le rapport d'activités 2017-2018 et le plan d'actions annuel 2018-2019 de l'ATL
- Approuve les règlements :
  - des centimes additionnels à la taxe régionale sur les établissements d'hébergement touristique
  - sur la taxe communale additionnelle à l'impôt des personnes physiques
  - sur la taxe relative aux centimes additionnels communaux au précompte immobilier
- Emet un avis quant à 2 comptes et 3 budgets de fabriques d'église
- Désigne le CIRB pour l'acquisition de matériel informatique et téléphonique dont le paiement des fournitures sera établi sur production de la facture de la firme ECONOCOM
- Prend connaissance des décisions du collège pour :
  - l'installation d'un nouveau préau à l'école 13
  - l'étude et le placement d'une ligne de vie rue de Fierlant 80
  - l'achat d'une mise à jour du logiciel Autoturn
  - la fourniture d'une chaudière et de ses accessoires pour la conciergerie du Centre Technique et admet la dépense
  - la remise en état de l'installation électrique du terrain 5 du Bempt et admet la dépense
  - la restauration du Pavillon Joséphine au Parc Jacques Brel
- Approuve la convention avec la région de Bruxelles-Capitale pour l'octroi d'un subsidie en application de l'ordonnance du 13 février 2003
- Approuve la transaction pour la fin de stockage du matériel de vote
- Approuve le dossier de rénovation des toitures pour la fabrique d'Eglise Sainte Marie Mère de Dieu et engage la dépense
- Approuve le règlement de travail pour l'enseignement primaire ordinaire néerlandophone
- Prends la décision générale sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires
- Approuve la révision de la convention avec l'Intercommunale Vivaqua relative à l'étude du maillage pluie Leybeek
- Revoit l'estimation de la tranche ferme sur l'étude de faisabilité et la mission d'auteur de projet pour le stade Bertelson et environs

- Approuve la révision de la décision d'approbation de la convention régissant la mise à disposition à l'asbl Partenariat Marconi de la nouvelle Maison de quartier, rue Marconi 37
- Approuve deux motions
- Entend deux questions orales
- Octroie 2 pensions
- Nomme 1 agent
- Met 3 enseignants en disponibilité
- Octroie 1 congé
- Accorde 1 interruption de carrière
- Désigne 4 enseignants
- Admet 1 directeur en stage
- Décharge le paiement du vol d'une recette
- Remplace 2 mandats